

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Bassens - Carbon Blanc
☐ **Création d'un couloir bus et d'une voie verte -**
☐ **Confirmation de décision de faire - Décision de faire -**
☐ **Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin d'améliorer la vitesse commerciale des bus, la Communauté urbaine de Bordeaux envisage de créer un couloir bus bilatéral, avenue des Griffons, entre La Gardette et la rue Toutaud à Bassens. Cette voie aura une emprise de 810 mètres de long sur 20 à 25 mètres de large, intégrant notamment une piste cyclable et un terre plein central planté côté Bassens, ainsi qu'une voie verte plantée d'arbres côté Carbon-Blanc.

Dans un souci de sécurité envers les nombreux piétons et cyclistes les travaux s'accompagneront de la sécurisation des cheminements piétons et cyclables avec la mise en place de plateaux de ralentissement des véhicules aux intersections des rues adjacentes.

La maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage public sera assurée par la commune de Bassens pour le compte de la commune de Carbon Blanc.

Les services ont élaboré les documents de la consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert fractionné à tranches suivant les dispositions de l'article 33 alinéa 3 et des articles 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics. Le futur marché sera à prix unitaires. Il est prévu un découpage en tranches mais par lots.

Ce projet est inscrit au contrat de co-développement 2012/2014 des villes de Bassens et de Carbon-Blanc (fiches action n° 10 et 20). L'avancement de ce projet permet de vous proposer la validation du jalon suivant :

PROJET	JALON	ESTIMATION Coût du projet	IMPUTATION BUDGETAIRE	N° FICHE ACTION
Bassens/Carbon Blanc Liane 7	Confirmation de décision de faire	4 200 000 € TTC	TABC-23- 2315-KD00	10/20

Le coût de ce projet évalué à 4 200 000 € y compris la tranche conditionnelle tient compte de l'actualisation et de l'impact du coût foncier.

S'agissant de l'opération de travaux :

- le coût de la tranche ferme est évalué à 3 090 000 € TTC,
- le coût de la tranche conditionnelle est évalué à 297 804 € TTC.

La dépense est prévue au budget principal dans l'exercice 2013 et suivants, chapitre 23, article 2315, fonction 8220, programme TABC, CRB KD00.

La durée totale de la tranche ferme est fixée à 9 mois, dont 1 mois de préparation.

La durée totale de la tranche conditionnelle est fixée à 4 mois et demi dont 15 jours de préparation.

La durée de la tranche conditionnelle s'inclut dans la durée de la tranche ferme.

En application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents de la consultation sont mis à la disposition des élus de la Communauté urbaine de Bordeaux à la Direction de la Commande Publique, 6^{ème} étage de l'immeuble Le Guyenne, terrasse du Front du Médoc.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce projet, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- lancer une procédure de type appel d'offres ouvert,
- approuver le projet de dossier de la consultation consultable à la Direction de la Commande publique,
- autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment son article 33 alinéa 3, et ses articles 57 à 59 et 72,

VU la délibération n°2012/0010 en date du 20 janvier 2012 relative à l'autorisation de signature des contrats de co-développement 2012/2014,

VU les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE pour permettre la réalisation de l'opération inscrite dans le cadre du contrat de co-développement 2012/2014 des villes de Bassens et Carbon-Blanc, prévoyant la création d'un couloir bus avenue des Griffons à Bassens et d'une voie verte côté Carbon-Blanc, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence.

DECIDE

Article 1 : L'ajustement pour ce projet avec la planification financière est approuvé ;

Article 2 : Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé ;

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert ;

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse, choisi par la commission d'appel d'offres ;

Article 5 : Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié ;

Article 6 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal, exercice 2013 et suivants, chapitre 23, compte 2315, fonction 8220, programme TABC, CRB KD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 OCTOBRE 2012

PUBLIÉ LE : 11 OCTOBRE 2012

M. CHRISTOPHE DUPRAT

